

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 2

Artikel: L'ancienne Ecole normale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Thône, 11, Lausanne.

Montreux, Grenchen, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.

Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

L'ancienne Ecole normale.

L'Ecole normale a inauguré solennellement, cette semaine, le superbe édifice construit pour elle par l'Etat de Vaud, au bas du Champ-de-l'Air. Chose curieuse, tandis que les écoliers d'un grand nombre de villages ont depuis longtemps des classes aménagées avec confort dans de coquets bâtiments, les futurs éducateurs de notre jeunesse s'étaient morfondus jusqu'ici dans des locaux délabrés et qui sentaient le mois.

C'est en 1806 que le Grand Conseil vota la création d'un « Institut pour les régens ». Une loi de 1811 réglait l'organisation de cet institut. Mais ce ne fut qu'en 1833 qu'elle fut appliquée et que l'Ecole normale s'ouvrit. On n'était pas très pressé à cette époque-là.

Une *Notice historique sur les Ecoles normales*, publiée en 1896 par MM. Henri Mayor, François Guex et Lucien Jayet, à l'occasion de l'Exposition nationale de Genève, contient, sur les débuts de l'institution, des pages bien intéressantes. Nous en extrayons quelques passages, choisis parmi les moins graves.

En avril 1833, ayant à faire des propositions pour la nomination du premier directeur, le comité de l'Ecole écarte les sept candidats qui s'étaient présentés. « L'un est trop mou; l'autre n'a pas l'esprit assez philosophique, mais le défaut de parler beaucoup sur des sujets de peu d'importance. Le troisième n'est pas familiarisé avec les mœurs de notre peuple. Le suivant n'a pas tout l'aplomb, toute la maturité nécessaire. Il faudrait au cinquième plus de prudence, plus de poids, et des principes mieux assurés. Le sixième présente des inconvénients au point de vue politique. Le septième enfin est un routinier. »

Après cette exécution, le comité propose d'appeler comme directeur M. Gauthey, pasteur à Lignerolles. M. Gauthey fut nommé et accepta ses nouvelles fonctions.

Détail piquant, dans une brochure qu'il publia en 1833, soit trois ans avant sa nomination, M. Gauthey s'était prononcé contre la création d'une Ecole normale. Mais, comme l'a dit Victor Hugo, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Le 8 juin 1835, le comité de l'Ecole écrit au Département de l'Intérieur (le Département de l'Instruction publique n'existait pas encore):

« Monsieur le directeur de l'Ecole normale n'a dans son cabinet d'autres sièges que six chaises de paille. Comme il est nécessaire cependant qu'il puisse prendre du repos dans les intervalles de ses travaux, sans être pour cela obligé de se rendre chez lui, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour qu'on lui fournisse au plus tôt un fauteuil bon et commode. »

Un rapport de M. Gauthey, daté du 17 mars 1836, signale l'urgence d'un changement de local. L'Ecole normale se trouvait alors dans le bâtiment occupé aujourd'hui par la Bibliothèque cantonale. On y étouffait: « S'il fallait supporter encore plusieurs étés de suite une

pareille atmosphère, les maîtres et les élèves seraient usés avant le temps et incapables de servir la Patrie, comme c'est le vœu de leur cœur. »

En outre, la voix se perd dans l'antichambre et dans le corridor, ce qui double les fatigues de l'enseignement. « M. Lochmann, tout robuste qu'il est, en avait pris des crachements de sang, avant son départ pour Bâle-Campagne. »

Le comité de l'Ecole réclame, la même année, un meilleur système d'éclairage: « M. le directeur est obligé de faire lui-même, de deux jours l'un, la distribution des chandelles. »

Le 8 juin 1836, les classes des institutrices n'existant pas encore, « une jeune régente demande à suivre les leçons de l'Ecole. La chose n'est pas jugée convenable. »

Dans un rapport de janvier 1837, M. Gauthey déclare que les élèves régents sont surmenés. Quelques-uns sont tombés malades par excès de travail.

Le 4 février de la même année, « on décide de prendre sur la compétence de fr. 200 de quoi permettre aux élèves des deux écoles normales d'aller voir la ménagerie et l'éléphant qui sont présentement exposés à Lausanne. »

Le 24 septembre 1838, M. le président du comité de l'Ecole annonce que M. le général de La Harpe, qui n'a cessé d'être un bienfaiteur zélé de l'Ecole normale, lègue à cet établissement, pour être vendus à son profit, une tabatière en or garnie de diamants et un étui en or. Les exécuteurs testamentaires ont fait estimer la tabatière par M. Both, de Genève, qui en a évalué la valeur à fr. 3400 de France. M. S..., à Paris, l'a estimée, prix marchand, fr. 4978,75 de France. Elle avait coûté 6478,71 à l'Etat lorsqu'il la donna à M. de La Harpe.

« On consultera le Département sur ce qu'il y aurait de plus avantageux. Le comité pense qu'il faut vendre la tabatière au prix marchand. Le 15 novembre 1838, la veuve du général veut bien racheter la tabatière et l'étui pour fr. 5000. M. le président l'en remerciera. »

En mai 1853, M. le Dr A. Chavannes offre de donner aux élèves régents un petit cours gratuit sur « l'éducation des vers à soie. » L'offre est acceptée et l'essai réussit. Directeur et élèves le suivent avec un vif intérêt. 6 à 7000 vers fournissent 24 livres 10 onces de beaux cocons.

M. le directeur Guillet demande que l'on continue, afin que les élèves puissent introduire petit à petit cette industrie dans nos campagnes. « Pour commencer à réaliser ce projet, il conviendrait, dit-il, de planter quelques mûriers sur la terrasse de l'Ecole normale. » On les acheta avec une partie de l'argent des cocons, et le jardinier Chevalley en planta 13, au prix de 2 fr. pièce, rendus plantés, tuteurs compris. Si leurs feuilles ne nourrissent plus les vers à soie, leurs fruits font encore le régal de la jeunesse.

Le Conseil de l'Instruction publique interdisait, encore en 1860, l'emploi des plumes métalliques dans les écoles du canton. Cepen-

dant, le Collège et les Ecoles moyennes et primaires de Lausanne s'en servaient tout de même. Le 8 mai 1860, l'Ecole normale demande la permission d'abandonner aussi les plumes d'oie. Cette requête est accordée, « à condition que les élèves ne perdent pas l'habitude de les tailler et de s'en servir. »

L'ouvrage d'où nous extrayons ces lignes renferme aussi des pages curieuses sur la discipline et sur le régime des pensions, auquel les normaliens ne sont heureusement plus soumis depuis une dizaine d'années. Mais nous ne pouvons tout citer.

Glanons cependant encore ces passages, pour finir:

Le 29 février 1851, M. le directeur écrit au Conseil de l'Instruction publique: « J'ai appris, hier matin, que des élèves de l'un et de l'autre sexe s'étaient réunis dimanche soir chez Mlle X..., maîtresse de pension à la Cité, qu'un gendarme, jouant un peu du violon, y avait été appelé et que ces jeunes gens avaient dansé de 8 heures du soir à une heure du matin. »

Cet horrible méfait fut cause de l'expulsion de quelques élèves et de la suspension de plusieurs autres pour six mois. On n'y allait pas de main morte en ce temps-là.

La même année, une élève régente est punie pour s'être masquée et plusieurs garçons sont condamnés à la censure publique pour avoir offert des rafraîchissements à des élèves-filles, chez un confiseur liquoriste et « avoir formé avec elles de véritables accointances. »

Pour égayer un moment nos lecteurs, nous reproduisons les passages suivants d'une lettre de Rodolphe Töpffer, publiée, en 1833, dans le *Fantasque*, journal littéraire dirigé par Petit-Senn:

Le suif.

Monsieur le rédacteur,

J'habite la place Maurice (*), et le quartier me plairait infiniment, n'était que je jouis de mes cinq sens et n'ai pas le nez bouché.

Vous devinez sûrement, monsieur, que j'entends parler de l'air, je veux dire du suif que nous respirons sur la place Maurice; et si je vous demande la permission de médire de ce suif dans vos colonnes, ce n'est assurément pas qu'il soit mauvais considéré comme graisse à chandelles, mais comme ingrédient respiratoire, c'est, je vous assure, la plus abominable drogue que puisse humer un nez qui se respecte.

Trois ou quatre industriels ayant privilège d'infecter tout un quartier, et l'une de nos plus jolies promenades, c'est un fait qui soulève des questions de droit, de justice, de convenance, qu'il est superflu d'aborder. En effet, tout le monde est bien convaincu (sauf les trois ou quatre industriels susdits) qu'à nul n'appartient, ne peut appartenir le droit d'empuantir tout un prochain de cette façon-là. Je parierais que le Conseil municipal en est lui-même

(*) La place désignée sous le nom de place Maurice, dit la *Semaine littéraire*, n'est autre que la promenade Saint-Antoine où se trouvait, comme l'on sait, le pensionnat du spirituel auteur des *Voyages en zigzag*. Les fondeurs de graisse, objet des plaintes de Töpffer, étaient donc installés au-dessous de l'Observatoire, à l'endroit même où s'élèvera bientôt, espérons-le, le Musée des Beaux-Arts.